

Procès-verbal affiché à l'école du Breuil

Et transmis au représentant de l'état

Le :

Conseil d'Administration - Séance du 20 mai 2019

PROCES-VERBAL de SEANCE

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'école du Breuil s'est réuni dans les locaux de la mairie de Paris le lundi 20 mai 2019, sous la présidence de Madame Pénélope KOMITES.

Convocation a été adressée par la présidente du conseil d'administration à chacun des membres du conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 8.1 des statuts de la régie personnalisée adoptés.

Sont présents à la séance les membres suivants :

Représentants du Conseil de Paris : Mme Pénélope KOMITES, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT; personnalités qualifiées : M. Jean-Claude LONCLE, M. Nicolas DURAND, M. Jean-Pierre GUENEAU, Représentants des apprenants : M. Matthieu ZELTNER-GALLETY.

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Mme Annick OLIVIER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY

Autres membres absents : M. Grégoire BLEU, M. Marc LOISELEUR , Mme Joëlle MOREL
Mme Sophie REVEL-MOUROZ à Mme REVEL-MOUROZ
Mme Valérie MONTANDON.
Mme Claire DAOUDI

Après avoir constaté le quorum des membres présents, la présidente du conseil d'administration ouvre la séance.

M VESPERINI , conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance par les membres du conseil d'administration à l'unanimité.

II- Examen des points portés à l'ODJ présentés

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2019

Durand : demande qu'il soit signé
Ok, on rectifiera

Vote :

Adopté unanimité. (sous réserve de signature de validation)

2 – Avenant à la convention du 28 mars 2018 portant modalités de gestion d'une unité de formation en apprentissage du CFA des métiers de l'agriculture.

- Exposé des motifs et délibération 2019-5
- Annexe : avenant à la convention avec l'ADAFa
- Convention du 18 mars 2018

Formalité nécessaire pour le transfert Ville EDB.

Plus info – quelques places sont réservées CNFPT en échanges e services de mād de cours ou locaux du CNFPT

M. DURAND : Très favorable, 2 remarques

- que l'ADAFa ne participe pas au projet d'établissement
- Sur Art.2,- le CA va-t-il pouvoir rajouter des membres ?
- Coordination UFA/entreprises ?

AH : L'ADAFa met en place des réunions avec les UFA, et donc un lien se fait avec l'EdB.

On se propose de les inviter à les inviter au projet d'établissement

AH : sujet possible, à soumettre à un prochain CA

PK : On soumet le sujet à l'ADAFa

IL : Réunions avec les maîtres d'apprentissages. Confirme qu'il y a trois réunions différentes de présentation, puis lien avec les profs principaux.

ND : ? la question du cahier de liaison toujours papier

Vote :

Pour à l'unanimité

3 - Avenant à la convention du 20 octobre 2015 avec l'Université Paris Sud et le Muséum national d'histoire naturelle

- Exposé des motifs et délibération 2019-6
- Annexe : avenant à la convention avec Paris sud et le MNHN
- Convention du 20 octobre 2015

AH : Comme ADAFA, simple transposition du transfert ville EdB. Prépa qui fonctionne bien.

AH : Complément, en attente, deuxième année en master en écologie urbaine

JPG : Difficultés pour trouver des maîtres d'apprentissages ?

Vote :

Pour à l'unanimité

4 – Approbation d'un nouveau tableau des emplois tenant compte de la transformation d'un poste d'ingénieur des administrations parisiennes en poste de chef d'arrondissement

- Exposé des motifs et délibération 2019-7

Lié à la création du poste fonctionnel de CE

Avis favorable à l'unanimité

5 - Attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à certains fonctionnaires de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil

- Exposé des motifs et délibération 2019-8

Lié à la création du statut.

Avis favorable à l'unanimité

6 – Création d'une indemnité compensatrice liée à l'accompagnement de voyages scolaires.

- Exposé des motifs et délibération 2019-9

Rémunération spécifique d'accompagnement de voyages. Basé sur le quart IMP au niveau de l'éducation nationale.

On l'a élargi potentiellement à tous les accompagnateurs voyages.

FD : La proratisation est-elle possible sur les voyages plus courts ?

AH : 3 à 4 jours est élargi. A revoir pour les séjours de courte durée

Vote

Pour à l'unanimité.

7 – Prise en charge d'une dépense exceptionnelle

- Exposé des motifs et délibération 2019-10

Régularisation de quelques tickets achetés en tickets en 2018. Quelques élèves qui avaient des stocks

Vote :

Favorable à l'unanimité.

8 – Création d'un conseil des apprenants au sein de l'Ecole Du Breuil

- Exposé des motifs et délibération 2019-11
- Annexe : Conseil des apprenants

Application du CGCT (Conseil Général des Collectivités Territoriales) : création d'un conseil des apprenants.

Objet : regrouper les différents types d'apprenants pour échanger avec l'administration autour des projets, de la pédagogie...

Avec composition mixte, qui peut se réunir soit en formation mixte, soit en formation élèves.

Autre instance : A retravailler d'ici un projet d'administration

ND :

- Interrogation ressemblance avec conseil de vie lycéenne, mais avec prérogatives moindres ?
- Application de la réglementation de 2016
- Sujet aussi à voir // aux apprentis.

PK : L'idée est de mettre le vocable « apprenants » de façon à n'oublier personne.

AH : et cela rejoint aussi les règles type lycée agricole. Avec un souhait de ne pas tout tripler, voit quadrupler, pour être efficient sans oublier personne.

PK : important de mettre en place cette instance pour permettre ces échanges entre « Elèves-Apprenants » et société éducative

A voir si les modalités de vote sont bien précisées dans le texte.

AH confirme que oui.

Vote :

Abstention : 1 : Représentant des anciens élèves

Pour : 8 : les autres membres présents

Réputé adopté à la majorité

9 – Approbation d'un nouveau règlement intérieur de l'Ecole Du Breuil

- Exposé des motifs et délibération 2019-12

Règlement reprend le texte déjà concerté, examiné et amendé en COSUI (Comité de suivi avec les organisations syndicales)

Sera à compléter à la prochaine rentrée.

PK : Rappel que ce doc devait être pris pour avoir un cadre juridique respectant l'esprit de la dernière circulaire Education Nationale.

ML : Demande pour les apprentis que les règles de suivi de l'assiduité soit plus effectif

IL : répond que ce lien avec les maîtres d'apprentissage doit être renforcé, et que c'est dans ce sens que le travail se réalise.

R Primet : Sur le droit de réunion. V. si on peut rajouter le droit de réunion « syndicale »

AV : pas de soucis sur l'expression, mais on doit effectivement respecter neutralité et laïcité.

PK : Rappelle que le garde-fou est bien sur le pur « commercial » ou « publicitaire ». Plus pour éviter d'éventuelles dérives.

ND : Sur Conseil de discipline. Ne voit pas qui peut être suppléant (Art 3.3.2.)

AH : Composition reprise est celle existante dans le règlement de l'école.

MZ : Peut-on avoir deux délégués en conseil de discipline ?

AH : Avoir 1 des 2 permet d'éviter des conflits d'intérêt

Vote

Favorable à l'unanimité

10 – Autorisation de signer une convention d'expérimentation d'un jardin de pluie avec la Direction de la Propreté et de l'eau sur le Domaine de l'Ecole Du Breuil

- Exposé des motifs et délibération 2019-13 et convention entre la DPE, la DEVE et l'Ecole Du Breuil

Projet présenté conjointement entre la DEVE, La DPE et l'École du Breuil
Éléments important à vérifier sur l'évacuation des eaux pluviales, et leur effet en termes d'infiltrations dans les sols.

Aménagement et gros œuvre pris en charge par la DEVE et la DPE

DLacroix (DEVE) : sujet sur l'infiltration des eaux pluviales, pour en mesurer les effets.
Projet innovant sur cette technicité.

NDurand : Il y a bien 3 intervenants. ? Le but est bien qu'il y ait appropriation par l'école ?
A développer avec les « locaux »

AH : Dans le projet en cours, le volet communication est bien prévu, de façon à ce que les intervenant se l'approprient.

JPG : Cela pourrait-il être une convention cadre ?

AH : Selon l'évolution, des projets complémentaires pour l'avenir.

Vote :

Favorable à l'unanimité

11 – Point pour information :

- Présentation des voyages pédagogiques de l'année scolaire 2019-2020

IL Dans les voyages on retrouve :

- Reconnaissance et apprentissage sur les modalités

BPA – slovénie/Italie – Parc, musées Venise, théâtre Triestre, paysage

Term A et B : Madère – randonnées, visites de jardins, et sortie mer faune marine

BTS : Slovénie, parc naturel et littoral

BTS apprentissage : Ile-de-Ré

Mathieu Zeltner : des voyages peuvent-ils être organisés directement ?

AH : On peut être plus souple.

NG : Attention au code des marchés publics, et à la gestion de l'argent public. Dès lors que l'argent transite par le budget de l'école, c'est de la gestion d'argent public

A Voir : projets en « WOOFING »

ML : Trouve également que ces voyages sont biens, mais que les voyages en France il y a plein de sites à voir.

AV : Question sur le financement ?

AH : 50% budget écoles, et le reste réparti entre parents, ventes, et associations.

EG : A voir si nous pourrions avoir des échanges, voir voyages, avec des écoles homologues à l'étranger.

MZ : Un don peut-il être reçu par l'école ciblé sur une classe ?

PK : Point à étudier.

MZ : Peut-on créer une entreprise avec des élèves pendant l'été ?

PK : A étudier.

Suites :

Prochains CA : Dates à préciser.

- 1 réunion en septembre sur présentation programmiste
- Réunion en octobre sur BS.

Signature PV de séance :

Pénélope KOMITES :